



# L'AQPC

## et l'avis du Conseil supérieur de l'éducation

L'AQPC n'a pas réagi officiellement à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation intitulé *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu* (2000). Toutefois, cette question préoccupe l'Association depuis longtemps, comme en font foi des communications individuelles et des ateliers de travail dans le cadre de plusieurs colloques de cet organisme. Pour en avoir des exemples, on peut consulter l'*Index des Actes des colloques de l'Association québécoise de pédagogie collégiale 1981-1995*, p. 35-39 tout particulièrement. De plus, *Pédagogie collégiale*, revue dont l'AQPC est l'éditrice, a publié de nombreux articles et textes traitant de la profession enseignante, de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant, de programmes ou d'activités d'insertion professionnelle et d'encadrement pédagogique des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants du réseau collégial (voir, plus loin dans ce numéro, une bibliographie à ce sujet).

Par ailleurs, dans deux mémoires officiels, l'AQPC a eu l'occasion de présenter son point de vue sur certains aspects de la thématique générale abordée et discutée dans le récent avis du Conseil supérieur.

En 1992, dans son mémoire remis à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial, l'AQPC recommandait que « les collèges mettent sur pied des programmes concernant :

- ♦ la sélection, l'intégration et la formation initiale en psychopédagogie des nouveaux enseignants et des nouvelles enseignantes ;
- ♦ l'évaluation du personnel enseignant ;
- ♦ le perfectionnement, l'encadrement et le soutien pédagogiques. »

*(La qualité de la formation avant tout, p. 39)*

En 1995, dans un mémoire déposé à la Commission des États généraux sur l'éducation, l'Association rappelait que :

- ♦ « l'enseignement est un facteur déterminant de l'apprentissage et la qualité de celui-ci est largement tributaire de la qualité de l'enseignement ;
- ♦ l'enseignement est une fonction à haute responsabilité sociale dont dépend, pour une bonne part, le développement des personnes et de la société dans son ensemble ;

- ♦ l'enseignement est une tâche complexe et spécialisée qui, outre la maîtrise du domaine de connaissance enseigné, exige une solide formation en didactique et en pédagogie. » (p. 24)

Après avoir souligné l'importance et la valeur du travail accompli par PERFORMA pour le perfectionnement du personnel enseignant ; après avoir signalé le fait que quelques collèges du réseau ont mis sur pied un programme de formation obligatoire pour les nouveaux enseignants, l'AQPC concluait comme suit ses propos sur la formation initiale en enseignement :

*Pour l'instant, le problème de la formation initiale en enseignement au collégial et à l'université reste entier, sans qu'on s'en soucie beaucoup semble-t-il. Il y a là, à notre avis, un vaste chantier dans lequel il devient urgent de s'engager et qui pourrait contribuer pour beaucoup à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur. (p. 25)*

Le récent avis du Conseil supérieur de l'éducation devrait conduire à une actualisation significative de cet important dossier... ▣

info@aqpc.qc.ca

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PÉDAGOGIE COLLÉGIALE a été fondée en 1981 pour établir des liens entre toutes les personnes intéressées à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage au collégial. L'AQPC compte actuellement plus de 650 membres qui font partie du personnel cadre, professionnel et enseignant des collèges publics et privés.

Depuis sa création, l'AQPC organise un colloque, qui rassemble annuellement entre 750 et 950 participants, dont elle publie les actes qui comprennent jusqu'à maintenant près d'un millier de communications. Elle publie également, depuis 1987, la revue *Pédagogie collégiale* (près de 500 articles parus au fil des ans), de même que des ouvrages de pédagogie générale (une dizaine de titres). Enfin, par le biais de son Centre d'études, de développement et d'animation pédagogiques (CÉDAP), l'AQPC offre, notamment, des activités de formation et de perfectionnement aux membres du personnel éducatif des collèges.